



Plan de protection pour la saison 2020-2021

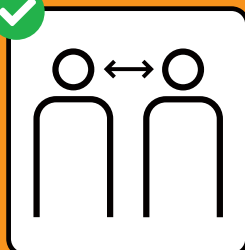
Nouveau coronavirus

Actualisé au 9.10.2020

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



**Plus important que jamais :
stopper l'augmentation des cas.**



Garder ses distances.



Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Ne pas se serrer la main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

AV1316&28.1

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application SwissCovid
Download

Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent impérativement être respectés lors des entraînements et aux matchs :

Pas de symptôme à l'entraînement et/ou au match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer à l'entraînement et/ou au match. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Selon les recommandations de l'OFSP, un test de détection au COVID-19 devra être réalisé dans les plus brefs délais. Le retour à l'entraînement, respectivement au match n'est autorisé que lorsque la période de quarantaine, isolement a pris fin selon informations transmises par l'entourage médical.

Accès aux vestiaires et douches

Pour les équipes jeunes, l'accès aux vestiaires et aux douches est interdit jusqu'à nouvel avis. Les joueurs arrivent et repartent de l'entraînement et/ou du match changés.

Uniquement les WC seront disponibles en sus des salles sportives.

Pour les équipes adultes les vestiaires et douches sont accessibles à condition que l'entraîneur et/ou un joueur soit responsable de les désinfecter après utilisation.

Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour - dans ces situations ou d'autres similaires, une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes et les poignées de main ou « high five » sont proscrits.

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple pour les officiels de table pour les matchs). Les contacts corporels entre joueurs sont seulement autorisés au moment de l'entraînement et/ou du match à proprement parler.

Les entraîneurs respectent, en permanence, une distance de 1.5 mètre avec les joueurs. Dans le cas contraire, le port du masque est exigé.

Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement et/ou le match, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les joueurs se lavent les mains, respectivement se les désinfectent avant et après l'entraînement et/ou le match.

Utilisation des ballons

L'entraîneur veillera à ce qu'un nombre minimal de ballons soit utilisé pour l'entraînement et/ou le match. A la fin de l'entraînement et/ou du match, l'entraîneur est responsable de désinfecter les ballons utilisés à l'aide du produit mis à disposition dans l'armoire du club.

Mesures d'hygiène pour l'entraînement et/ou le match

Tous les joueurs prennent leur linge personnel afin de s'éponger le visage et bras pour évacuer la transpiration. Les joueurs s'assurent de venir à l'entraînement et/ou au match avec suffisamment d'eau, éviter les bouteilles en PET, privilégiez une gourde. En aucun cas les gourdes/boissons ne doivent être partagées.

Si les joueurs de l'entraînement et/ou du match précédent sont encore présents, évitez le croisement et respectez les distances de sécurité.

Le Club met à disposition du gel hydroalcoolique.

Mesures de désinfection pour l'entraînement

Désinfection des engins utilisés, poignées, interrupteurs, bancs et crochets dans les vestiaires après chaque utilisation de la salle par une personne désignée avant l'entraînement, ceci avec son propre produit de désinfection.

Etablir des listes de présence/traçage

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les entraîneurs tiennent une liste de présence exhaustive et exacte pour tous les entraînements et matchs. Sur demande de la personne responsable du présent plan de protection, l'entraîneur doit être en mesure de fournir ces listes dans un bref délai.

Organisation des matchs

L'entraîneur principal et les joueurs sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc. Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre, statisticiens inclus.

La distanciation entre les officiels est fortement recommandée lorsque l'espace le permet.

Lors d'une rencontre, si une équipe ne respecte pas le concept de protection sanitaire, un arbitre doit avertir, puis, peut refuser d'officier, même s'il a été désigné au préalable; les frais de déplacement seront normalement facturés.

La balle de match doit être désinfectée par les arbitres, à chaque temps mort, à chaque fin de quart-temps, à la mi-temps.

Les joueurs ne sont pas dispensés du port du masque, que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur arrivée à la salle, au vestiaire et lors du déplacement entre le vestiaire et le terrain.

Les joueurs, le staff, les officiels et arbitres ont l'obligation de se désinfecter les mains à leur arrivée.

Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match, etc...)

Le public est autorisé à assister au match dans les gradins. Une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes. Le traçage de celui-ci est obligatoire.

Le port du masque, en tout temps, est obligatoire dans l'enceinte sportive pour les personnes de plus de 12 ans. Un sens de circulation doit être défini à l'intérieur de la salle (éviter au maximum les croisements de personnes).

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour fluidifier le déplacement des personnes, de leur arrivée à leur sortie, y compris autour de l'enceinte.

L'accès au terrain de jeu est formellement interdit au public, parents, etc...

Le port du masque est obligatoire pour le déplacement à la buvette. Le masque est retiré uniquement au moment de la consommation de nourriture ou boisson.

Il est recommandé de tenir les buvettes à l'extérieur de la salle.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'installer des tables pour que les personnes se tiennent assises et évitent la station debout sans pouvoir maintenir la distanciation physique.

Un sens de circulation et le traçage au sol pour l'attente aux buvettes est fortement recommandé. Une distance de 1,5 mètre doit être respectée entre les espaces de commandes.

En cas de personne diagnostiquée positive

- La personne testée positive s'annonce immédiatement auprès de son entraîneur qui transmettra l'information au comité. Ce dernier devant également annoncer le cas à SWISS BASKETBALL ;
- La personne testée positive doit être isolée pendant 10 jours ;
- Les membres de l'équipe de la personne infectée et les derniers adversaires, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être isolés pendant 10 jours. En cas d'absence de symptômes, ils n'ont pas besoin d'être testés avant le retour à l'entraînement ;
- Les matchs de ces équipes seront reportés à une date ultérieure, au minimum à 10 jours après le résultat du test positif du joueur ;
- Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test. Ainsi, l'équipe adverse rencontrée dans les 48 dernières heures est fortement susceptible d'être placée en quarantaine, arbitres compris.

Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Mathias Fernandez. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (*Tél. +41 76 369 66 11 ou mathias.fernandez@foxesbasketball.ch*).

Prescriptions spécifiques

Au besoin, l'entraîneur responsable de l'entraînement et/ou du match est autorisé à renvoyer à la maison un joueur qui ne respecterait pas les prescriptions citées ci-dessus. En cas de récurrence, le comité du club est informé et peut ordonner la suspension du joueur pour une durée qui sera déterminée tenant compte de la gravité des actes.

Pour le surplus, le protocole de retour à la compétition de SWISS BASKETBALL est pleinement applicable.

Pully, le 14 octobre 2020

Pour le comité : Mathias Fernandez

Responsable plan de protection Pully Lausanne Basketball Club

Pour le comité : Serge Vittoz

Président Pully Lausanne Basketball Club